

## Un débat sur la bioéthique en présence de Jean Léonetti ce soir à l'Agora-Maison diocésaine

Le débat aura lieu ce jeudi 22 novembre, de 19h30 à 22 h, à l'Agora-Maison diocésaine. Les avancées scientifiques et techniques concernant la bioéthique interrogent les différents pays d'Europe. En France, les États Généraux de la bioéthique, qui viennent de s'achever, devraient déboucher sur de nouvelles dispositions législatives.

Monaco n'est pas insensible aux débats qui se déroulent dans les États voisins. Mais faut-il pour autant s'aligner sur des législations qui s'éloignent de plus en plus de cette « écologie intégrale » promue par le Pape François ? Ce débat aura pour objet de mieux comprendre les enjeux et de se forger un avis éclairé sur ces questions graves et complexes qui touchent aux droits de l'Homme, à sa dignité et, en définitive, au monde dans lequel nous souhaitons vivre.

Le débat sera animé par :  
- Jean-Claude Escaffit qui a été journaliste au journal *La Croix* et à l'hebdomadaire *La Vie*, actuellement sur *RCF-Dialogue*.



**Jean Léonetti, père d'une loi relative aux droits des malades à la fin de vie.** (Photo J.-S.G.-A.)

- Méлина Douchy-Oudot, professeur des universités, agrégée des Facultés de droit, avocat civil et avocat ecclésiastique. Elle enseigne actuellement le droit de la famille à l'Université de Toulon.  
- François Buet, prêtre de l'Institut Notre-Dame de Vie (Vénasque) qui exerce actuellement son ministère dans le diocèse de Marseille. Il est également médecin en soins palliatifs à la Clinique Sainte-Elisabeth et titulaire d'un doctorat en théologie pour la Pas-

torale de la Santé.

- Jean Léonetti, médecin cardiologue, homme politique et ancien ministre français.

Très impliqué dans les questions de fin de vie, il a présidé une mission parlementaire sur ce sujet qui a conduit à l'adoption en France de la « Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie » dite « Loi Léonetti » en 2005. En 2014, il sera chargé de conduire une nouvelle mission sur l'élaboration d'une deuxième loi sur la fin de vie qui, adoptée en 2016, intègre de nouvelles dispositions, notamment la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Jean Léonetti est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions de bioéthique, notamment *Vivre ou laisser mourir* (2004) et *C'est ainsi que les hommes meurent* (2015).

Maison diocésaine, 13, rue Bel Respiro, à Monaco (parkings de la Gare ou du Novotel à proximité - ascenseurs publics du boulevard Princesse Charlotte) - diffusion en direct sur le site [www.diocese.mc](http://www.diocese.mc) et sur la page Facebook DioceseMonaco. Participation de 10 euros pour le buffet.